



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

campagnes électorales

Question écrite n° 16464

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann demande à Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, de lui indiquer si des sanctions pénales ont déjà été prononcées pour des violations de l'article L. 52 du code électoral. Dans l'affirmative, elle souhaiterait connaître quelles ont été la ou les références des jugements.

Texte de la réponse

La ministre de la justice porte à la connaissance de l'honorable parlementaire que, selon les données issues du casier judiciaire national, trois condamnations pénales sanctionnant la violation de l'article L. 52-1 du code électoral ont été prononcées en 1993 ainsi qu'en 1994. En 1995 et 1996, dernières années statistiques disponibles, aucune condamnation pénale réprimant des opérations illicites de publicité commerciale à des fins électorales n'a été prononcée par une juridiction.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16464

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 1998, page 3716

Réponse publiée le : 19 octobre 1998, page 5738